Annexe 3 : Configuration du modèle de répartition

Ce document sert à définir la configuration du modèle de répartition de l'énergie au sein de votre Communauté énergétique, conformément au Règlement ILR pris en exécution de l'article 8quater (9) de la Loi Electricité énergétique.

Instructions importantes :

1. Cette annexe ne doit être complétée que si vous optez pour un modèle de répartition différent de la méthode standard « Prorata ».
2. Veuillez transmettre cette Annexe dûment remplie au Gestionnaire de réseau au moins un mois avant la date prévue pour l'application du modèle de répartition choisi.

Numéro de convention :	CRXXXXXXXX
Répartition prévue à partir du :	01.07.2024

Explications sur la répartition :

Pour chaque Point de fourniture (POD), veuillez indiquer soit une «Priorité» (1, 2, 3...) soit un «Pourcentage» (x%, ...) de l'énergie disponible. N'utilisez pas les deux méthodes pour un même POD.

1. **Priorité :** Le rang donné (1, 2, 3 ...) définit l'ordre dans lequel les points de fourniture vont être alimentés.
2. **Pourcentage :** Indiquez le pourcentage (x%) maximal de l'énergie que le point de fourniture peut recevoir. Si vous optez pour cette méthode, précisez si l'énergie non utilisée doit être répartie entre les autres points de fourniture ayant activé l'option « Distribution des quantités résiduelles » ou renvoyée dans le réseau.
3. **Généralités :**

   a. En général, chaque point de fourniture ne peut prélever, par quart d'heure, que la quantité d'énergie qu'il a réellement consommée.

   b. Avec une clé de répartition individuelle, l'énergie est d'abord répartie selon la priorité, puis le pourcentage, et enfin de manière prorata.

   c. Si un point de fourniture n'a ni rang ni pourcentage indiqué, il reçoit de l'énergie basée sur la répartition prorata.

Annexe 3 : Configuration du modèle de répartition

Point de fourniture (POD) de prélèvement :	Priorité	Pourcentage (en %) Avec distribution des quantités résiduelles	Pourcentage (en %) Sans distribution des quantités résiduelles
LU 0 0 0 0 0 X 0 X X X X 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 X X X X X X X X	1		
LU 0 0 0 0 0 Y 0 Y Y Y Y 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 Y Y Y Y Y Y Y Y	2		
LU			
LU			
LU			
LU			
LU			
LU			
LU			
LU			

Point de fourniture (POD) d'injection :	Priorité
LU 0 0 0 0 0 X 0 X X X X 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 X X X X X X X X X	1
LU	
LU	
LU	
LU	
LU	
LU	
LU	
LU	
LU	

Si ces tableaux ne sont pas correctement remplis, la répartition prorata est appliquée par défaut.

Signature du Représentant :

Mustermann

Date : 01 / 04 / 2024